

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 129 (2008)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Séance du comité SAR du 24 novembre 2007

Informations brèves

Le comité a pris note de la liste des personnes intéressées à suivre le cours de conseiller apicole 2008. Il a approuvé les modifications apportées au Règlement du concours de ruchers et au Règlement d'application par le groupe de travail ad hoc. Ce projet figure pour information dans la présente revue page 24/26. Le comité a également fait le point de l'avancement des travaux du "Groupe abeilles" constitué par l'Office fédéral de l'agriculture. On peut certainement s'attendre à des résultats très positifs pour l'apiculture lors de la publication du rapport final.

Le même jour, dans le cadre de la séance du comité SAR avec les présidents de fédérations, Jean-Daniel Charrière a fait une présentation sur la mortalité des abeilles. Le Centre de recherche apicole souhaite trouver un échantillon représentatif d'apiculteurs suisses; voir à ce sujet l'article de J.-D. Charrière page 32.

Le comité

Règlement du concours de ruchers – Règlement d'application du concours de ruchers

A maintes reprises au cours des dernières assemblées de délégués, ces règlements ont été, avec raison, très critiqués. Le comité SAR a mis sur pied un groupe de travail (E. Noirat, P.-A. Bonzon, J. Troxler, Ph. Treyvaud) qui a procédé à une révision des règlements que vous trouverez ci-après. Pour la bonne compréhension, sachez que les mots en rouge sont des adjonctions; ceux, en rouge aussi, mais entre parenthèses sont des suppressions. L'adoption de ces deux règlements sera à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 15 mars prochain.

Invitation aux vétérans SAR

A vous qui êtes entrés dans la grande famille SAR en 1948 ou avant, venez et vivez avec nous **l'assemblée générale du samedi 15 mars 2008 à 9h00 à Grangeneuve / Fribourg.**

Les présidents des sections sont priés de faire le nécessaire pour que ces fidèles membres (60 ans et plus) puissent assister à nos délibérations.

Il est donc impératif de les annoncer auprès du caissier, M. Butty, jusqu'au 29 février 2008, en fournissant les noms des bénéficiaires avec le numéro de matricule et l'année d'entrée SAR.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Le préposé aux vétérans SAR: Erwin Noirat

132^e assemblée des Délégués et 9^e congrès romand d'apiculture le 15 mars 2008 à Grangeneuve FR

La Fédération fribourgeoise d'apiculture a l'honneur de recevoir cette année, selon le tournus, les Délégués de toute la Romandie. Le site de Grangeneuve avec ses infrastructures modernes, sa facilité d'accès et ses possibilités de partage se prête à merveille pour une telle rencontre.

A mi-mars alors que la nature reprend sa verdure, que le soleil se fait plus généreux, que la colonie a déjà apporté les premières pelotes de pollen, que sa majesté la reine a déposé multitude d'œufs en vue du peuplement de la colonie ; l'apiculteur vit également ce renouveau, ces promesses de belle saison et le plaisir de se retrouver entre amis pour fraterniser, échanger ses expériences et établir des plans pour la nouvelle saison. C'est dans cette optique que les apiculteurs fribourgeois vous attendent nombreux pour ce grand rassemblement de printemps.

FFA Michel CURTY



Comment se rendre à Grangeneuve: En voiture: Autoroute A12 sortie Matran ou Rossens puis, suivre direction Posieux et bifurquer sur Grangeneuve. Autoroute A1 sortie Payerne ou Avenches ensuite, direction Fribourg puis Bulle et avant Posieux bifurquer à gauche sur Grangeneuve. En chemin de fer, gare Fribourg puis Bus TPF ligne 336 départ 8.08 h. Grangeneuve, institut agricole, arrivée 8.18 heures.



Société Romande d'Apiculture

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE RUCHERS



Grangeneuve, 15 mars 2008

Règlement du concours de ruchers

- Art. 1 Suivant décision prise par l'AD, la Société Romande d'Apiculture, conformément à l'art. 9 de ses statuts, organise les concours de ruchers dans les diverses régions qui la composent.
- Art. 2 Ces concours ont pour but le développement rationnel et l'encouragement de l'apiculture. **Ils servent à honorer les connaissances apicoles, récompenser la bonne pratique apicole, promouvoir la production d'un miel de qualité.**
- Art. 3 Il est mis annuellement à disposition une certaine somme pour récompenser les concurrents. Les récompenses consistent en médailles d'or, d'argent, de bronze, diplômes et mentions. **Le jury donnera son préavis pour l'attribution de la médaille de vermeil au concurrent ayant obtenu au minimum 96, respectivement 145 points.**
- Art. 4 Chaque apiculteur membre de la SAR (**supprimé : depuis trois ans au moins**) et possédant 5 ruches au minimum, pourra s'inscrire en présentant toutes ses colonies **selon le contrôle d'effectif. L'apiculteur qui a fait le contrôle d'exploitation peut bénéficier d'une prise en charge de l'analyse de son miel.** Les inscriptions sont gratuites ; elles devront parvenir avant le 1^{er} avril au président de section **qui les transmettra au président de fédération.**
- Le président de fédération transmettra la liste des inscriptions (est transmise) au président du jury pour le 15 avril.**
- Le nombre de ruches annoncées au dernier recensement est déterminant.
- Le jury effectuera deux visites : la première au printemps, au départ des colonies et la **seconde** lors du plein développement. L'époque est adaptée à la région visitée.
- Art. 5 Les différentes catégories sont les suivantes :
- 1^{ère} catégorie : de 5 à 20 colonies
- 2^{ème} catégorie : 21 colonies et plus.
- Art. 6 Le territoire de la SAR est divisé en 12 circonscriptions.

CIRCONSCRIPTIONS

1. La Côte vaudoise, Bière, Nyon, Genève
 2. Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay
 3. Vallée de Joux, Orbe, Grandson, Nord vaudois
 4. La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye
 5. La Béroche, Val-de-Ruz et Litoral, Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds
- Les sections de la fédération neuchâteloise**
6. Erguël-Prévôté, Pied du Chasseral = **Les sections de la fédération du Jura bernois**
 7. Ajoie et Clos-du-Doubs, Delémont et environs, Franches-Montagnes = **Les sections de la fédération du Jura**
 8. L'abeille Fribourgeoise, Le Lac, Basse-Broye, La Broyarde
 9. La Gruyère, La Veveyse, La Glâne, Marly
 10. Les Alpes, Chamossaire, Pays d'Enhaut
 11. Entremont, Martigny, St-Maurice, Monthey
 12. Sierre, Sion, Hérens, Conthey.

Art. 7 Le jury est composé de trois membres :

- le président et son suppléant sont choisis au sein du comité SAR.
(ancienne version : le président, choisi au sein du comité de la SAR, est nommé par celui-ci, ainsi que son suppléant.)
- le délégué au concours des ruchers et son suppléant sont nommés par l'assemblée des délégués sur proposition du CC. Ils sont élus pour une période renouvelable de trois ans. Leur mandat est limité à 12 ans.
(précédemment: 15 ans au maximum.)
- la circonscription visitée désigne le troisième membre et son suppléant.

Les déplacements du jury à l'intérieur de la circonscription sont assurés par la fédération organisatrice. (Auparavant: Tous les membres du jury sont rétribués par la caisse SAR).

Art. 8 Le règlement d'application fixe les questions de détail.

Art. 9 Les décisions du jury sont définitives.

Le présent règlement a été discuté et adopté par l'assemblée des délégués tenue à Grangeneuve, le 15 mars 2008.

Le Président
Willy Debély

Le responsable du concours
Erwin Noirat



Société Romande d'Apiculture

RÈGLEMENT D'APPLICATION DU CONCOURS DE RUCHERS



Grangeneuve, le 15 mars 2008

Règlement d'application du concours de ruchers

1. Le jury du concours de ruchers ne peut fonctionner qu'étant au complet. Chaque membre doit établir un pointage selon l'échelle admise, la note moyenne est déterminée par l'ensemble du pointage divisé par 3, sans fraction.
2. Le jury consacrera le temps nécessaire à chaque visite, il **doit** (pourra) faire part de ses conseils au concurrent.
3. Sera éliminé du concours le rucher dans lequel le jury aura constaté une maladie épizootique (**loque américaine, loque européenne**). La décision de l'inspecteur des ruchers est déterminante.
4. Tous les systèmes de ruches sont admis pour le concours, mais il sera tenu compte du respect des dimensions standardisées.
5. Les appréciations du jury seront basées (**, selon la catégorie dans laquelle le concurrent est inscrit**) sur les différentes rubriques prévues dans l'**(es deux)** échelle de pointage suivante :

| | 1^{ère} cat. | 2^e cat. |
|--|-----------------------------|---------------------------|
| 1. ASPECT GÉNÉRAL DU OU DES RUCHERS | 5 pts | 5 pts |
| – situation, orientation | | |
| – aménagement (supprimé : accès) | | |
| – éloignement du domicile | | |
| – proximité de sources mellifères | | |
| 2. RUCHES | 5 pts | 10 pts |
| – constructions | | |
| – respect des dimensions | | |
| – état et entretien | | |
| – propreté | | |
| 3. COLONIES | 10 pts | 15 pts |
| – populations (force) | | |
| – vitalité | | |
| – comportement | | |
| 4. REINES | 5 pts | 10 pts |
| – valeur | | |
| – ascendance | | |
| – renouvellement | | |
| – marquage | | |

| | | |
|--|----------------|----------------|
| 5. CORPS DE RUCHE | 10 pts | 15 pts |
| - aspect des rayons | | |
| - renouvellement des cadres | | |
| - organisation couvain – pollen – provisions | | |
| 6. MAGASIN A MIEL | 10 pts | 15 pts |
| - grille à reine | | |
| - hygiène des cadres (absence de couvain) | | |
| - renouvellement des cadres | | |
| 7. CONDUITE DU RUCHER | 10 pts | 10 pts |
| - aptitudes de l'apiculteur | | |
| - suivi des colonies (annotations) | | |
| - contrôle d'effectif | | |
| 8. ÉLEVAGE | 5 pts | 15 pts |
| - sélection | | |
| - choix des souches | | |
| - présentation | | |
| - méthode | | |
| 9. COÛTS ET REVENUS D'EXPLOITATION | 5 pts | 10 pts |
| - récolte | | |
| - débours matériel et fournitures | | |
| - comptabilité | | |
| 10. MESURES SANITAIRES | 10 pts | 15 pts |
| - hygiène générale (ruche - accessoires - outillage - tenue vestimentaire) | | |
| - mode de lutte antiparasitaire (produits agréés) | | |
| - mode de prévention des maladies (désinfection des ruches) | | |
| 11. LABORATOIRE ET STOCKAGE | 10 pts | 15 pts |
| - équipement et hygiène des locaux | | |
| - qualité et propreté du matériel d'exploitation | | |
| - mode de conditionnement | | |
| - stock de sirop, candi, etc. | | |
| - réserve de matériel | | |
| - contrôle personnel | | |
| 12. MIEL | 10 pts | 10 pts |
| - appréciation du miel | | |
| - appréciation de l'emballage/étiquetage | | |
| - mode de diffusion | | |
| - label | | |
| 13. CONNAISSANCES THÉORIQUES | 5 pts | 5 pts |
| - questionnaire-test | | |
| Total | 100 pts | 150 pts |

6. En comptabilité, le système n'est pas imposé. Le jury tiendra compte de toutes celles qui seront présentées d'une façon rationnelle, tenues depuis plusieurs années et donnant un résultat pratique contrôlable de l'exploitation. Chaque comptabilité doit comprendre un bilan et un journal ou compte d'exploitation.

Le jury refusera toute comptabilité fantaisiste ou qui serait établie pour la circonstance.

7. Les participants au concours et les présidents de section sont avisés par le jury de son passage au moins 10 jours à l'avance.

Le jury remettra pour le 1er septembre son rapport signé par les experts au président de la SAR. Pour la même date, chaque concurrent reçoit l'extrait du rapport qui le concerne.

Le rapport du jury sera publié par les soins du CC dans la Revue suisse d'apiculture.

8. Le jury signalera dans son rapport toute innovation heureuse digne d'être connue et répandue. Il pourra aussi décerner ses félicitations aux lauréats particulièrement méritants.

9. Les récompenses sont les suivantes :

a) Pour la 1^{ère} catégorie: **maximum** 100 points

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| de 91 à 100 points: | diplôme et médaille d'or |
| de 81 à 90 points: | diplôme et médaille d'argent |
| de 71 à 80 points: | diplôme et médaille de bronze |
| de 61 à 70 points: | mention |

b) Pour la 2^{ème} catégorie: **maximum** 150 points

| | |
|----------------------|-------------------------------|
| de 136 à 150 points: | diplôme et médaille d'or |
| de 121 à 135 points: | diplôme et médaille d'argent |
| de 105 à 120 points: | diplôme et médaille de bronze |
| de 90 à 104 points: | mention |

Le présent règlement a été discuté et adopté par l'assemblée des délégués tenue à Grangeneuve, le 15 mars 2008.

*Le Président
Willy Debély*

*Le responsable du concours
Erwin Noirat*

Eclairage sur la vulgarisation apicole

L'ACTIVITÉ D'UNE CONSEILLÈRE APICOLE: CORINNE GABIoud, MARTIGNY

Corinne Gabioud enseigne les travaux manuels et le dessin technique au CO de Martigny, ainsi que l'apiculture à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf. Elle occupe diverses fonctions apicoles, dont celle de conseillère apicole depuis 1998. Elle a pris la responsabilité du Groupement valaisan des conseillers apicoles en 2005. Elle nous livre ici ses impressions concernant l'activité annuelle d'une conseillère apicole.

Corinne Gabioud, quelle fut la motivation qui vous a poussé à accepter cette fonction ?

A l'époque, il n'y avait pas de conseiller apicole dans notre section et je trouvais dommage qu'il n'y ait plus d'animation. J'accueillais déjà souvent des jeunes à mon rucher et, de par mon métier, il était «facile» pour moi d'enseigner. En effet, ayant eu à faire dans ma profession à des jeunes d'âges différents, j'ai la chance de pouvoir adapter mon langage à chacun.

En quoi consiste votre activité durant l'année apicole ?

Ma principale activité, en tant que conseillère apicole, est d'organiser des rencontres au sein de ma société. La deuxième est de mettre mes compétences à disposition des apiculteurs et apicultrices qui se trouvent désemparés face à un problème quelconque. Chaque année, aussi, je rencontre de nouvelles personnes qui ne savent pas comment s'y prendre pour se lancer dans l'apiculture et j'essaie de les conseiller au mieux. Je reçois aussi régulièrement au rucher des jeunes dans le cadre de passeport-vacances ainsi que des sociétés apicoles. Une année sur deux, j'organise les cours de débutants pour le Valais romand.

Les apiculteurs font-ils aisément appel à vous ?

Oui, très aisément! Cela me prend passablement de temps, mais c'est tellement enrichissant et convivial!

Pour quelles sortes de problèmes ?

Les traitements anti-varroa sont leur principal souci. Ensuite, il y a la formation de nucléis et le changement des reines. Souvent, ils n'arrivent pas à les trouver. Pour les débutants, faire la visite de printemps avec eux les rassure.

Comment organisez-vous les cours pour débutants en apiculture en Valais ?

Il n'est pas facile d'attirer du «monde» dans l'apiculture, une abeille ça pique, alors imaginez des milliers ! L'Abeille en fête, organisée à Martigny, nous a fait une bonne publicité, plusieurs personnes s'étaient déjà inscrites lors de la manifestation. Pour annoncer le cours, nous avons l'habitude, en Valais, de passer un article dans le journal.



C'est en 2007 que j'ai organisé pour la première fois les cours pour débutants en Valais. Ils ont lieu chaque 2 ans. Nous avons eu environ 45 participants. Neuf rencontres ont été prévues de février à septembre. Chaque conseiller apicole s'est occupé, tout au long de l'année, d'un groupe de 15 personnes environ. Les différents travaux au rucher, c'est indispensable dans un cours de débutants, un peu d'anatomie aussi : n'est-il pas intéressant de savoir comment se fabrique le miel ou de savoir si les abeilles ont des oreilles ? Les produits de la ruche, évidemment, comment les utiliser ; un peu de travaux pratiques avec la construction des cadres, le nettoyage du matériel, l'extraction, etc. faisaient partie du programme.

Tous les participants deviennent-ils apiculteurs ?

Tous ne le deviennent pas, mais tous verront d'un autre œil ce petit insecte qui nous procure tant de plaisir. Dans l'ensemble, je dirais tout de même que 90% se procurent 1 à 2 ruches pendant le cours.

Quels problèmes rencontrez-vous dans le cadre de votre activité de conseillère apicole ?

Mon plus grand problème est que je ne sais pas dire non ! (rires)

Votre bilan de la saison 2007 ?

Positif, bien sûr, puisque tous les débutants ont été satisfaits et qu'ils en redemandent ! Personnellement, l'année 2007 fut épuisante, puisqu'il a fallu concilier cours de débutants, recensement des ruchers, présidence de société, passeport-vacances, secours aux apiculteurs et... le travail à mon rucher !

Vos vœux pour l'avenir ?

Les problèmes que nous rencontrons avec la désertion de nos ruches, les nouveaux prédateurs m'inquiètent fortement ; j'espère que nous allons trouver des solutions satisfaisantes. J'espère aussi que nos autorités prendront conscience de l'importance de l'apiculture et qu'une aide concrète soit apportée à nos apiculteurs. Il serait aussi bon que les conflits de personnalités qui noircissent le monde apicole cessent et que chacun fasse un effort pour que le développement de l'apiculture soit une priorité, une vraie passion.

Je tiens à remercier mon beau-père, Paul, qui m'a fait découvrir, il y a plus de 20 ans, ce monde passionnant. Ensuite, mes remerciements vont à toutes les personnes qui m'ont confié leur savoir, leurs connaissances, et enfin un grand merci aux débutants qui sont, à chaque fois, des élèves exceptionnels !

Une année 2008 remplie de satisfaction, de découvertes, de miel, bien sûr, c'est ce que je vous souhaite à tous !

Merci Corinne pour l'activité déployée tout au long de cette année apicole. On voit bien qu'il est aussi possible



d'avoir du plaisir au contact des abeilles en transmettant ses connaissances aux autres !

La formation de la relève est bien une des fonctions essentielles du conseiller apicole. On ne peut que se réjouir lorsqu'une Fédération met sur pied des cours pour débutants, et remercier chaleureusement les conseillers apicoles de les renouveler périodiquement. On souhaite évidemment que de tels cours soient mis sur pied dans tous nos cantons.

Je me joins à Corinne pour vous présenter tous mes vœux pour l'année 2008 !

*Le responsable de la vulgarisation et de l'élevage SAR
François Juillard*